



## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2018

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018
2. 7169      Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique  
- Rapporteur : Madame Tess Burton  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7235      Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, relatif aux programmes européens de navigation par satellite, fait à Bruxelles, le 18 décembre 2013  
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7207      Projet de loi instaurant un régime d'aide dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012  
- Rapporteur : Madame Tess Burton  
  
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
5. COM(2018)441 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme en faveur du marché unique, de la compétitivité des entreprises, dont les petites et moyennes entreprises, et des statistiques européennes et abrogeant les règlements (UE) n° 99/2013, (UE) n° 1287/2013, (UE) n° 254/2014, (UE) n° 258/2014, (UE) n° 652/2014 et (UE) 2017/826  
  
- Présentation de la proposition  
- Contrôle du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité
6. Divers (ordre du jour de la prochaine réunion)

\*

Présents : M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Françoise

Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. François Knaff, Mme Marie-Josée Ries, Mme Stéphanie Schmitz, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

**2. 7169 Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Madame le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la Commission de l'Economie et propose d'opter pour un temps de parole en séance publique suivant le modèle 1.

*Débat :*

Une intervenante donne à considérer que ce projet de loi, avec les nombreux **projets infrastructurels et autres** à travers l'ensemble du pays qu'il soutient, soutiendra ou incitera, permet et mérite un débat plus en profondeur en séance publique. L'intervenante critique que le projet de rapport présenté ne fait pas mention des nombreux projets qui seront subventionnés durant les années à venir.

Madame le Rapporteur réplique que lesdits projets, dont certains ont également été évoqués lors des travaux en commission, feront l'objet d'un règlement grand-ducal qui les énumère et que le projet de règlement grand-ducal afférent était joint au document de dépôt et peut y être consulté.

L'intervenante insiste à ce que ladite liste<sup>1</sup> soit intégrée au projet de rapport, ceci dans l'intérêt de son exhaustivité et de la transparence par rapport aux citoyens.

---

<sup>1</sup> Deux tableaux.

Monsieur le Secrétaire-administrateur remarque que rien ne s'oppose à transférer cette énumération du projet de règlement grand-ducal dans le rapport de la commission.

*Conclusion, vote et temps de parole :*

La Commission de l'Economie décide de compléter son commentaire des articles par l'indication des projets déjà retenus susceptibles d'être subventionnés par l'Etat en exécution de cette future loi.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport, tel que complété, est adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Il est décidé de proposer un temps de parole suivant le modèle 1.

3. 7235

**Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, relatif aux programmes européens de navigation par satellite, fait à Bruxelles, le 18 décembre 2013**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Renvoyant à la précédente réunion du 5 juillet 2018 dans laquelle le projet de loi sous rubrique a été présenté, Monsieur le Président-Rapporteur résume son projet de rapport, transmis préalablement aux membres de la Commission de l'Economie.

*Vote et temps de parole :*

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Président-Rapporteur fait procéder au vote. Son projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Pour ce qui est du temps de parole en séance publique, le porte-parole des membres du groupe parlementaire CSV propose de se limiter à la présentation du rapport (présentation sans débat). Tant lui, que le porte-parole du groupe parlementaire DP marquent déjà leur accord au projet de loi.

Après une courte discussion, la Commission de l'Economie décide de proposer un temps de parole pour le Rapporteur suivant le modèle de base, tout en renonçant au débat.

4. 7207

**Projet de loi instaurant un régime d'aide dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012**

## **- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat**

Monsieur le Président note que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat se limite en fait à une seule proposition d'ordre légistique visant l'article 3 du projet de loi.

Le représentant du Ministère dit pouvoir accepter ladite proposition.

Partant, la Commission de l'Economie invite Madame le Rapporteur à procéder à la rédaction de son projet de rapport, rapport qui devrait être présenté à la commission la semaine prochaine.

La fixation de cette prochaine réunion provoque une brève discussion (devrait avoir lieu immédiatement au préalable d'une des prochaines séances publiques).

## **5. COM(2018)441 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme en faveur du marché unique, de la compétitivité des entreprises, dont les petites et moyennes entreprises, et des statistiques européennes et abrogeant les règlements (UE) n° 99/2013, (UE) n° 1287/2013, (UE) n° 254/2014, (UE) n° 258/2014, (UE) n° 652/2014 et (UE) 2017/826**

### **- Présentation de la proposition**

Pour cette présentation, il est renvoyé à l'exposé des motifs joint à la proposition de règlement susmentionnée.

Les représentantes du Ministère font distribuer, séance tenante, trois fiches d'une présentation faite à ce sujet par la Commission européenne, fiches jointes au présent procès-verbal.

### **- Contrôle du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité**

Monsieur le Président juge comme évident que la proposition présentée satisfait aux principes de subsidiarité et de proportionnalité ancrés dans l'article 5 du traité sur l'Union européenne.

#### *Débat :*

Lors du débat qui s'ensuit, les députés discutent principalement sur les conséquences financières du « Brexit » sur le programme présenté et l'évolution du budget de l'Union européenne en général, ainsi que la cohérence des initiatives législatives de la Commission européenne à l'instar du règlement européen relatif à la protection des données<sup>2</sup> qui vient d'entrer en vigueur et les exigences de transparence auxquelles elle a soumis le secteur bancaire.

---

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la

## 6. Divers (ordre du jour de la prochaine réunion)

La Commission de l'Economie est informée qu'un projet de règlement grand-ducal,<sup>3</sup> de son domaine de compétences, vient d'être déposé à la Chambre des Députés, afin d'obtenir l'aval de la Conférence des Présidents, qui, elle, sollicitera l'avis de la Commission de l'Economie.

Il est décidé de porter ce projet de règlement grand-ducal encore à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission de l'Economie.

\*\*\*

La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 juillet 2018 à 13.30 heures.

Luxembourg, le 13 juillet 2018

Le Secrétaire-administrateur,  
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie,  
Franz Fayot

### Annexe :

- Fiches d'une présentation *PowerPoint*, 3pp..

---

libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

<sup>3</sup> Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2000 transposant la directive 98/41/CE du Conseil du 18 juin 1998 relative à l'enregistrement des personnes voyageant à bord de navires à passagers opérant à destination ou au départ de ports d'États membres de la Communauté (doc. parl. 7342).

# Establishing a new programme

## Selection of Scope

1. Interoperability solutions and common frameworks for European public administrations, businesses and citizens as a means for modernising the public sector (ISA<sup>2</sup> programme)
2. Implementation and Development of Single Market for Financial Services
3. European Statistical Programme (ESP)
4. Standards in the field of financial reporting and auditing
5. Enhancing the involvement of consumers and other end-users in Union policy-making in financial services (ICFS)
6. Company Law prerogative
7. Consumer Programme and the consumer and contract law part of the Rights Equality and Citizenship programme (REC)
8. Internal market: Governance tools
9. Internal market: Support to Standardisation activities
10. Internal market: operation and development of the internal market for Goods, Services and Public Procurement
11. COSME
12. Health programme
13. CFF for food chain (the Food Chain Programme)
14. Customs and tax policy development support budget line

# Actions under current MFF

Activity	Objective in new Programme
Implementation and Development of Single Market for Financial Services	Art. 3(2)(a)
European Statistical Programme (ESP)	Art. 3(2)(f)
Standards in the field of financial reporting and auditing	Art. 3(2)(c)
Enhancing the involvement of consumers and other end-users in Union policy-making in financial services (ICFS)	Art. 3(2) (d)
Company Law prerogative	Art. 3(2)(a)
Consumer Programme and the consumer and contract law part of the Rights Equality and Citizenship programme (REC)	Art. 3(2)(d)
Internal market: Governance tools	Art. 3(2)(a)
Internal market: Support to Standardisation activities	Art. 3(2)(c)
Internal market: Operation and development of the internal market for Goods, Services and Public Procurement	Art. 3(2)(a)
COSME (Financial and non-financial instruments)	Art. 3(2)(b)
CFF for food chain (the Food Chain Programme)	Art. 3(2)(e)
Customs and tax policy development support budget line	Art. 3(2)(a)



# Programme Structure

Prerogatives, administrative support expenditure & new competition proposal

CFF for  
food Chain

Standards  
in the field  
of financial  
reporting  
and  
auditing

Enhancing  
the involve-  
ment of  
consumers  
and other  
end-users  
in union  
policy  
making in  
financial  
services

Internal  
Market  
budget line  
– Support  
to  
standardisa-  
tion  
activities

Consumer  
Programme

European  
statistical  
programme

EU  
programme  
for the  
Competitive-  
ness of  
SMEs  
(COSME)